

**SOCIETE CEREALIS**  
**SOCIETE ANONYME FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**  
**COTEE AU MARCHE ALTERNATIF DE LA BOURSE DES VALEURS MOBILIERES DE**  
**TUNIS**  
**AU CAPITAL SOCIAL DE 4.888.889 TND**  
**SIEGE SOCIAL : IMMEUBLE AMIR EL BOUHAIRA, APPT N°1, RUE DU LAC**  
**TURKANA, LES BERGES DU LAC, 1053, TUNIS - TUNISIE**  
**MATRICULE FISCAL : 849850 A /A/M/000**

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**EN DATE DU 30 MAI 2017 A 10H30**

L'an deux mille seize (2017) et le 30 mai à dix heures trente (10h30), les actionnaires de la société CEREALIS S.A, société anonyme de droit tunisien, faisant appel public à l'épargne, cotée au marché alternatif de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, au capital social de quatre millions huit cent quatre-vingt-huit mille huit cent quatre vingt neuf Dinars Tunisiens (4.888.889 TND), divisé en quatre millions huit cent quatre vingt huit mille huit cent quatre-vingt neuf (4.888.889) actions nominatives d'un Dinar Tunisien (1 TND) chacune (la **Société**), se sont réunis à l'institut Arabe des Chefs d'Entreprise (IACE), sis au Boulevard principal, Lac Turkana, les Berges du Lac, Tunis - Tunisie en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation faite par le Conseil d'Administration, conformément à l'avis de convocation paru au Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT) numéro 57 du 13 Mai 2017, et dans les journaux quotidiens Essabeh dans son édition du 14 Mai 2017 et le Temps dans son édition du 14 Mai 2017.

Il a été dressé par les soins du Conseil d'Administration une feuille de présence qui a été signée par chacun des membres de l'Assemblée Générale Ordinaire lors de son entrée en séance tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

Monsieur Mohamed Salah Gahbiche préside l'Assemblée Générale Ordinaire, en tant que Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Walid Gahbiche est désigné comme secrétaire.

La société CTKD, représentée par monsieur Abdelbasset Ben Moussa et monsieur Hamadi Mokdadi, présents et acceptants, sont désignés scrutateurs.

Monsieur Lotfi Rekik, en sa qualité de commissaire aux comptes de la Société, régulièrement convoqué, est présent à la présente Assemblée Générale Ordinaire.

Le bureau étant ainsi composé, monsieur le Président constate, d'après la feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, que les actionnaires de la Société, détenteurs de : 3 559 515 Actions composant le capital social de la Société soit 72.81% du capital social de la Société sont présents ou représentés.

En conséquence, l'Assemblée réunissant le quorum requis est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Une copie des statuts de la Société ;
- La liste des actionnaires de la Société ;
- Les pouvoirs des actionnaires représentés ;
- La feuille de présence de la présente Assemblée Générale Ordinaire ;
- Le texte du projet des résolutions ;

- Les états financiers se rapportant à l'activité de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, et les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- Le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée relatif à l'activité de la Société ainsi que le rapport consolidé ;
- Les rapports général et spécial du commissaire aux comptes de la Société ; et
- Le rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers du Groupe.

Monsieur le Président rappelle que la présente Assemblée Générale Ordinaire a été convoquée en ces jours, heures et lieu à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que le rapport de gestion du groupe Céréalis relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
3. Examen et approbation des états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
4. Examen et approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
5. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016 et distribution de dividendes ;
6. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions mentionnées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
7. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
8. Allocation des jetons de présence aux Administrateurs ;
9. Pouvoirs pour formalités.

Monsieur Mohamed Salah Gahbiche donne la parole à Monsieur Karim Gahbiche qui expose le rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que le rapport de gestion du groupe CEREALIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Après discussion et échanges de vues sur les différents points à l'ordre du jour, les résolutions suivantes sont mises aux voix.

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ainsi que le rapport de gestion du groupe Céréalis relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, approuve lesdits rapports tels qu'ils ont été présentés.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.**

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, approuve les états financiers individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 se soldant par un total bilan de 18.636.981,574 TND et faisant ressortir un résultat bénéficiaire net de 1.454.863,084 TND.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.**

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du commissaire aux comptes afférents aux états financiers consolidés du groupe Céréalis, approuve les états financiers consolidés du groupe Céréalis de l'exercice clos le 31 décembre 2016 se soldant par un total bilan de 23.295 851,955 TND et faisant ressortir un résultat net (part du groupe) de 1.392.066,666 TND.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.**

### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les résultats bénéficiaires de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et s'élevant à 1.454.863,084 TND de la manière suivante :

Résultat de l'exercice 2016	1.454.863,084
Résultats reportés antérieurs	285.718,255
<b>Sous total</b>	<b>1.740.581,339</b>
Réserve légale 5%	87.029,067
Réserve spéciale d'investissement	1.080.000,000
<b>Résultats reportés</b>	<b>573.552,272</b>

En application des dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour la gestion de l'année 2014, l'impôt de 5% sur les distributions de dividendes ne s'applique qu'aux opérations de distribution de bénéfices provenant des exercices 2014 et ultérieurs.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des dispositions ci-dessus mentionnées et constate que la prime d'émission, qui s'élevait à son origine, à 5.111.111,780 TND et dont le reliquat est de 4.695.556,215 TND est exonérée de l'impôt en cas de sa distribution.

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer un dividende de 0,105 DT par action correspondant à la somme globale de 513.333,345 Dinars à prélever de la prime d'émission, soit 23,5% de plus que l'exercice précédent.

La mise en paiement des dividendes est fixée pour la date du 5 Juillet 2017.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.**

### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité et dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.**

### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.**

### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration en rémunération de leur activité, la somme de 5.000 TND net par membre, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2016.

Cette rémunération sera portée aux charges d'exploitation de la Société.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.**

### **HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la Société ou toute personne qui sera mandatée par lui pour accomplir toutes formalités légales requises et notamment celle d'enregistrement, de dépôt et de publication du présent procès-verbal.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11h:30 minutes.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été approuvé après lecture par les membres du bureau.

**LE PRESIDENT**

**LE SECRETAIRE**

\_\_\_\_\_  
Monsieur Mohamed Salah Gahbiche

\_\_\_\_\_  
Monsieur Walid Gahbiche

### **LES SCRUTATEURS**

\_\_\_\_\_  
La société CTKD  
Représentée par monsieur Abdelbasset Ben Moussa

\_\_\_\_\_  
Monsieur Hamadi Mokdadi